

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : AVENANTS – RENOVATION DE L'ANCIEN CHATEAU BOUTHIER CORNAZ EN CENTRE CULTUREL – LOTS 3 ET 4

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Vu la décision n°2024-011D en date du 15 février 2024, portant attribution des marchés de travaux pour la restructuration de l'ancien Château Bouthier Cornaz en centre culturel,

Vu le marché du lot n°3 (Gros Œuvre – Ravelement – Carrelage) attribué à l'entreprise PAILLASSEUR FRERES (69390 VOURLLES), pour un montant de 710 000 € HT,

Vu le marché du lot n°4 (Charpente - Couverture) attribué à l'entreprise SARL HACHAIR COUVERTURE (69290 CRAPONNE), pour un montant de 118 042.72 € HT,

Considérant la nécessité de conclure les avenants suivant :

- Avenant n°1 - Lot n°3 d'un montant de 88 506.89 € HT, soit 12.47 % du montant initial du marché
- Avenant n°1 - Lot n°4 d'un montant de 42 715.08 € HT, soit 36.19 % du montant initial du marché
- Avenant n°2 - Lot n°3 d'un montant de 240 696.35 € HT, soit 33.90 % du montant initial du marché

DECIDE

- Article 1 : La conclusion des trois avenants aux marchés de travaux, comme suit :
Avenant n°1 - Lot n°3 d'un montant de 88 506.89 € HT, soit 12.47 % du montant initial du marché
Avenant n°1 - Lot n°4 d'un montant de 42 715.08 € HT, soit 36.19 % du montant initial du marché
Avenant n°2 - Lot n°3 d'un montant de 240 696.35 € HT, soit 33.90 % du montant initial du marché

- Article 2 : Le destinataire de la présente décision, s'il désire la contester, peut saisir le Tribunal Administratif de Lyon d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois francs à compter de la notification de la présente décision.

- Article 3 : Le responsable est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée aux entreprises.

CHAPONNAY, le 11-07-2024,
Le Maire,
Raymond DURAND

Certifié exécutoire
En préfecture, le 11/07/2024
Et de la publication, le 11/07/2024

